

REGLEMENT DU JEU DU JEU VARILUX SERIES-OPTIC 2000

Article 1 : Organisation

La société Essilor France, filiale d'ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale d'Optique, SA au capital de 38 515 769,10 Euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, en partenariat avec la société Optic 2000, organise un Jeu gratuit et sans obligation d'achat dans les magasins optic 2000 participants à l'opération Varilux series - Optic 2000 **du 15 octobre au 15 décembre 2014.**

Article 2 : Participation

Ce Jeu est gratuit et sans obligation d'achat et est réservé aux personnes majeures résidentes en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles.

La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même prénom, même adresse). Elle est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

Les participants devront se munir du mailing qu'ils ont reçu dans leur boîte aux lettres, ou se procurer le dépliant présent en magasin et sur lequel figure un filtre décrypteur et un numéro de participation.

Les participants devront ensuite se connecter sur le site www.chacunsavue.com

A l'aide du décrypteur, découvrir le mot crypté, puis le renseigner ainsi que le n° de participation figurant sur le mailing reçu dans les champs de saisie prévus à cet effet. Enfin, les participants devront choisir un opticien Optic 2000 participant à l'opération et renseigner leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, code postal, ville et adresse email) pour découvrir instantanément s'ils ont gagné ou perdu et en cas de gain, la nature du lot remporté.

Article 3 : Dotation du concours

5 iPad Mini Retina

Wifi
32 Go
Ecran Retina

Prix unitaire TTC au 08.08.2014 : 583.74 Euros TTC

15 Bracelets Withings Pulse O2

Suivi de l'activité et du sommeil depuis l'appareil et un smartphone
Mode course à pied
Calcul du dénivelé
Distance parcourue

Prix unitaire TTC au 08.08.2014 : 119.90 Euros TTC

20 Casques stéréo Urban Ears Platan

Haut-parleurs de 40 mm
Télécommande avec microphone pour iPhone, Blackberry et HTC, câble en tissu sans entortillement
Pliable pour un transport optimal et en toute sécurité



20708045

Serre-tête extrêmement flexible, réglable en continu

Prix unitaire TTC au 08.08.2014 : 62.28 Euros TTC

50 Coffrets Smartbox Sensations & Aventures

1 activité sport ou loisir parmi 585 activités au choix : conduite de GT, baptême d'ULM, descente en rafting pour 1 ou 2 personnes

Prix unitaire TTC au 08.08.2014 : 55.75 Euros TTC

200 Batteries de secours – Varilux series

La batterie USB qui offre une source fiable d'énergie portable à connecter à un appareil électronique compatible pour qu'il se recharge.

Prix unitaire TTC au 08.08.2014 : 10.55 Euros TTC

Prix TOTAL de la dotation : 8224.47 Euros TTC

Article 4 : Définition des gagnants et attribution des lots

En cas de gain, les participants en seront immédiatement informés sur le site. Ils recevront également un email le leur confirmant.

Les lots seront livrés directement chez les opticiens Optic 2000 participant à l'opération.

Au mois de janvier 2015, les gagnants recevront un 2ème email les informant de la disponibilité de leur lot chez leur opticien Optic 2000. Ils pourront, dès lors, imprimer le justificatif de gain et se rendre chez leur opticien Optic 2000 pour réceptionner leur lot.

Il est indiqué qu' à défaut d'avoir réclamé leur lot dans le délai de 2 mois après de l'email par Essilor, les gagnants se verront purement et simplement déçus de leur lot.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toutes autres contreparties de quelques natures que ce soient.

Les responsabilités de Optic 2000 SA et de la société Essilor France ne pourront être engagées quant aux délais d'acheminement du lot ou à leur état à la livraison.

Les responsabilités de Optic 2000 SA et de la société Essilor France ne pourront être engagée tant sur la qualité des lots offerts ni de leur dysfonctionnement éventuel.

Article 5 : Règlement

Le règlement peut être consulté dans son intégralité et pendant toute la durée du Jeu gratuit et sans obligation d'achat, auprès de la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS ainsi que dans les magasins optic 2000 participants à l'opération « **Varilux series – Optic 2000** » entre le **15 octobre** au **15 décembre 2014**.



Article 6 : Responsabilité

L'organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écarter ou modifier le Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. La société Essilor France et Optic 2000 SA déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de force majeure affectant le bon déroulement du jeu.

Article 7 : Litiges

La participation à ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par la **S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.**

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de deux mois après la clôture du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 8 : Gratuité

Les frais occasionnés par la participation au Jeu gratuit et sans obligation d'achat peuvent être remboursés selon les modalités ci-dessous :

Les participants désireux de consulter le règlement du Jeu gratuit et sans obligation d'achat dans son intégralité et qui en auront au préalable fait une demande écrite à la **S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS**, accompagnée d'une enveloppe dûment timbrée à leur adresse, ou toute adresse de leur choix, pour la réponse ; pourront demander le remboursement intégral des frais postaux occasionnés par cette demande.

Le remboursement interviendra après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement. Après cette vérification, le remboursement interviendra, par chèque adressé dans les 60 jours de la réception de la demande.

Article 9 : Promotion

Les gagnants autorisent par avance Optic 2000 et la société Essilor France, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles, publicitaires ou autres, à publier leur nom et adresse et le cas échéant à reproduire leur nom, prénom, photographie sur tous documents publicitaires ou promotionnels liés à l'opération VARILUX SERIES-OPTIC 2000, quel qu'en soit le support, le format et le mode de diffusion, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque demande d'autorisation, d'indemnisation ou de rémunération.

Article 10 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au Jeu gratuit et sans Obligation d'achat disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les



20708045

Concernant communiquées à Optic 2000 et à la société Essilor France dans le cadre du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la **S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.**



Extraits du REGLEMENT DU JEU Varilux series - Optic 2000

Article 1 : Organisation

La société Essilor France, filiale d'ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale d'Optique, SA au capital de 38 515 769,10 Euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, organise un Jeu gratuit et sans obligation d'achat dans les magasins optic 2000 participant à l'opération Varilux series - Optic 2000 **du 15 octobre au 15 décembre 2014.**

Article 2 : Participation

Ce Jeu est gratuit et sans obligation d'achat et est réservé aux personnes majeures résidant en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles.

Les participants devront se munir du mailing qu'ils ont reçu dans leur boîte aux lettres, ou se procurer le dépliant présent en magasin et sur lequel figure un filtre décrypteur et un numéro de participation.

Les participants devront ensuite se connecter sur le site www.chacunsavue.com

A l'aide du décrypteur, découvrir le mot crypté, puis le renseigner ainsi que le n° de participation figurant sur le mailing reçu dans les champs de saisie prévus à cet effet. Enfin, les participants devront choisir un opticien Optic 2000 participant à l'opération et renseigner leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, code postal, ville et adresse email) pour découvrir instantanément s'ils ont gagné ou perdu et en cas de gain, la nature du lot remporté.

